
POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR :

Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique

Objet du document :

1. Faire le point sur la révision du cadre d'intégration régionale pour le Pacifique et d'autres initiatives du Conseil des organisations régionales dans le Pacifique (CORP).

Contexte :

2. Le Cadre d'intégration régionale du Pacifique (FRP) a été approuvé par les dirigeants du Forum en 2014, après la révision du Plan pour le Pacifique de 2013. Sa mise en œuvre a été menée par le Secrétaire général et coordonnée par le Secrétariat du Forum. Un certain nombre de processus ont été établis en vue de favoriser la mise en œuvre du Cadre d'intégration régionale du Pacifique, y compris la création du Sous-comité de spécialistes en matière de coopération régionale (SSCR) au sein du Comité des Représentants officiels du Forum et le Processus régional d'établissement des priorités, tel qu'il est décrit dans le FRP.
3. Le Comité des représentants officiels du Forum a approuvé une recommandation du Secrétaire général, visant à revoir le Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique 2018, et a confirmé que cette démarche devrait garantir l'alignement des processus régionaux sur la définition des priorités et des procédures au niveau national afin d'assurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience dudit Cadre. La révision du Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique a été effectuée afin de garantir les dispositions suivantes :
 - a. Les dispositions et les processus mis en place pour soutenir sa mise en œuvre sont alignés sur les principes sous-jacents du Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique ;
et
 - b. Les dispositions et les procédures mises en place répondent aux attentes des Membres concernant le Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique.

Engagement du PROE

4. La Charte révisée du CORP qui a été adoptée lors de la 28^e Conférence du PROE en 2017 puis par la 49^e réunion des dirigeants du Forum en 2018 soutient un certain nombre d'initiatives du CORP, notamment :
 - Les réunions conjointes des Présidents du Conseil d'administration et les réunions annuelles des PDG du CORP.
 - Les réunions ordinaires des PDG du CORP.
 - Les réunions ordinaires des Directeurs généraux adjoints du CORP.
5. La réunion des directeurs et des présidents du Conseil¹ a eu lieu aux Fidji le 22 novembre 2018. Cette fructueuse rencontre avait permis d'aborder et de prendre en compte les domaines de collaboration et de coopération, notamment le programme stratégique de

¹ La liste des participants de la réunion des directeurs et des présidents du Conseil du CORP incluait : Dame Meg Taylor, Secrétaire générale, PIFS et présidence, CORP ; Cristelle Pratt, Secrétaire générale adjointe, PIFS ; Manu Tupou Roosen, Directeur général, FFA ; Professeur Rajesh Chandra, vice-chancelier et Président, UPS ; Kosi Latu, Directeur général, PROE ; Andrew Valentine, Directeur général, PASO ; Patricia Sachs-Cornish, conseillère principale du Directeur général, SCP ; présidence du conseil d'administration ; Tapaeru Herrmann, Secrétaire, Ministère des Affaires étrangères et de l'immigration, îles Cook (PIFS) ; Peleni Talagi, Secrétaire auprès du Gouvernement, Nioué (SCP) ; Aloma Johansson, pro-chancelier adjoint et vice-président du Conseil (UPS) ; Jim Armistead, Directeur, Service Pacifique, Ministère des Affaires étrangères et de l'immigration, îles Cook (FFA) ; Senimili Bulai, Service de l'environnement, Gouvernement des îles Fidji (PROE).

travail du CORP depuis la réunion des dirigeants du Forum à Nauru. La synthèse des résultats et le programme stratégique de travail du CORP sont disponibles respectivement aux Annexes 1 et 2.

6. Les décisions clés de la réunion des directeurs et des présidents du Conseil du CORP sont les suivantes :
 - a. Validation de la mise en œuvre d'un ensemble de principes/normes communs pour l'harmonisation du CORP, en s'inspirant des principes directeurs et stratégies d'harmonisation du CORP 2008 et en s'alignant sur la nouvelle charte du CORP, puis en chargeant les dirigeants du CORP des services corporatifs/financiers de piloter l'élaboration de ces principes/normes pour une adoption ultérieure par tous les conseils de gouvernance du CORP.
 - b. Il a été convenu de sélectionner en priorité un nombre de domaines à explorer pour l'harmonisation/coordination du CORP, axés sur les rendements immédiats et les résultats rapides, notamment les achats communs (voyage, assurance, systèmes de back office) ; procédures d'entreprises communes ; communication et échange d'informations communes ; et de charger les directeurs du CORP des services corporatifs/financiers de poursuivre les évolutions.
 - c. Il a été convenu que la réunion annuelle des dirigeants et des présidences du conseil de gouvernance du CORP sert à donner des perspectives et des orientations stratégiques sur l'harmonisation et la coordination du CORP pour le programme de travail stratégique et l'ordre du jour communs du CORP.
7. La prochaine réunion des dirigeants et des présidences du conseil de gouvernance du CORP est prévue le 22 octobre 2019.

Réunion des dirigeants du CORP

8. Depuis la réunion du Conseil exécutif du PROE en 2018, les dirigeants du CORP se sont rencontrés le 22 octobre 2018, le 18 février 2018 et le 10 juin 2019. Consulter les annexes des résultats de la réunion.
9. Parmi les problèmes majeurs abordés, il y a eu l'harmonisation du CORP (voir le point 9.3 de l'ordre du jour) et l'avenir des groupes de travail du CORP.

Groupes de travail du CORP

10. Le PROE est impliqué dans la mise en œuvre de la Charte du CORP et la préservation des valeurs du cadre d'intégration régionale du Pacifique. Le Secrétariat estime qu'il convient d'évaluer l'efficacité et la responsabilité des groupes de travail ainsi que la pertinence et l'efficacité des mécanismes reporting au sein des agences et en externe pour les Dirigeants du CORP et les Membres. Selon nous, les groupes de travail qui répondent à ces critères doivent continuer à fonctionner.
11. Le Secrétariat estime que le groupe de travail du secteur maritime répond à ces critères et doit rester un modèle pour la collaboration du CORP, qui intègre ce dernier et d'autres partenaires.

12. Le Secrétariat prend note qu'il y a une évolution pour créer de nouveaux groupes de travail du CORP pour son programme de travail 2020 et qu'en parallèle il y a profusion de réunions régionales qui imposent une contrainte en matière de capacité et de ressources non seulement pour les organisations du CORP mais aussi pour les Membres, avec la création fréquente de sous-comités sans ressources supplémentaires. Garantir l'efficacité et l'efficience du temps du personnel est essentiel pour optimiser l'implication du PROE dans les groupes de travail du CORP et d'autres mécanismes régionaux.

Mécanismes régionaux en matière de priorité

13. Le PROE s'engage à participer au travail du CORP et à mettre en œuvre les décisions des dirigeants. Cependant, des nouveaux processus régionaux qui se superposent ou sont en concurrence avec les priorités fixées par les membres dans le Programme de travail et budget du PROE mais ne sont pas assortis de ressources supplémentaires resteront un défi à relever pour le budget du Secrétariat.

Examen provisoire du Cadre d'intégration régionale

14. Les résultats de l'Examen provisoire du Cadre d'intégration régionale (novembre 2018) ont été présentés au Comité des représentants officiels du Forum en juillet 2019. La révision provisoire sera examinée par les Amis de la Présidence (FOC), notamment le rapport et les recommandations du sous-comité du FOC qui avaient été formulés pour orienter le FOC sur le sujet. Le FOC transmettra ses recommandations sur la révision provisoire aux dirigeants du Forum lors du 50^e Forum des îles du Pacifique en août cette année, pour les décisions des dirigeants. L'annexe 3 est une liste des recommandation sur cette révision, notamment sur la position du PROE.

Recommandations :

15. La Conférence est invitée à :
1. **prendre acte** des dernières informations relatives à l'implication du PROE pour la mise en place du Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique ;
 2. **prendre acte** des recommandations de la révision provisoire du Cadre d'intégration régionale (novembre 2018).